



Communiqué

Pour diffusion immédiate

La Réserve naturelle Alton E. Peck :

Une réserve naturelle de 11,3 ha pour les générations à venir!

Eastman, le 30 septembre 2014 - Publié dans la Gazette officielle du Québec le 3 septembre 2014, presque quatre ans après le début du projet, le chemin vers la reconnaissance de la réserve naturelle Alton E. Peck « fut long et laborieux étant donné qu'il y avait 11 propriétaires à faire converger vers un seul projet » explique Guy Lizotte, conseiller en conservation pour Corridor appalachien. « Ils ont fait appel à nous afin de les accompagner dans leur quête vers la protection à perpétuité de ce terrain ».

Le propriétaire d'origine, Alton Edward Peck, décédé en 1969, a légué le terrain de 11,3 ha à son épouse Mabel G. Frost qui s'est rapidement retrouvée sollicitée par des promoteurs immobiliers. Elle a donc fait appel aux propriétaires des maisons d'été sur son terrain pour créer une association, afin de protéger la propriété pour les générations futures. L'association Alton E. Peck Park Inc. est maintenant composée de la 2^e génération de propriétaires, la majorité étant les enfants des premiers résidents.

« Notre crainte était que les générations futures ne partageraient pas les mêmes valeurs envers la propriété que la première génération de propriétaires, et cette crainte nous a poussé vers l'action » raconte Andrew Tosh, vice-président de l'association Alton E. Peck Park Inc. « Nous sommes heureux du résultat et c'est grâce à Corridor appalachien que nous avons atteint notre but ».

Située dans la municipalité de Saint-Denis-de-Brompton, la réserve naturelle Alton E. Peck est presque entièrement forestière. La présence du chemin Peck, qui traverse la propriété, aurait pu faciliter l'établissement de nouvelles constructions. Étant située à proximité du Petit Lac Brompton, la pression de développement pour des résidences secondaires ou permanentes sur cette propriété était indéniable et aurait pu affecter les milieux naturels.

Le ruisseau qui traverse la propriété se jette dans le lac. La réserve compte plusieurs petits milieux humides et le maintien de l'état naturel du ruisseau est particulièrement important pour la qualité de l'eau du bassin versant. La tortue serpentine, une espèce désignée préoccupante au Canada, a d'ailleurs été recensée aux abords de la réserve et la protection de la réserve naturelle Alton E. Peck garantit maintenant le maintien d'une partie des milieux fréquentés par ce reptile en péril.

La valeur écologique d'une propriété est définie comme étant la somme de ses caractéristiques naturelles, géographiques ou sociales qui justifient son intérêt sur le plan de la conservation et la réserve naturelle Alton E. Peck détient une valeur indéniable. Compte tenu de la présence d'espèces à statut particulier, de zones humides, d'un ruisseau permanent, de la proximité d'autres propriétés protégées et de sa présence près d'important noyaux de conservation, la réserve naturelle Alton E. Peck peut être considérée comme un lieu qui contribue au maintien de la biodiversité et du patrimoine naturel de la région.

La protection de la propriété Alton E. Peck aidera aussi au maintien de l'habitat de l'adiante des montagnes-vertes, une fougère en situation précaire au Québec, qui est présente sur des terres voisines. La réserve fait également partie d'un corridor naturel identifié par Corridor appalachien, qui relie deux grands massifs forestiers. La conclusion de ce projet pourrait inspirer d'autres propriétaires du secteur, afin d'assurer le maintien des populations d'espèces représentatives de la région.

En lien avec les objectifs de conservation à l'échelle locale, la protection de la propriété Alton E. Peck contribuera à consolider les acquis en termes de milieux naturels protégés dans la région de Val-Saint-François. À l'échelle régionale, la conservation de cette propriété s'intègre à la stratégie de conservation de Corridor appalachien qui vise à préserver les rares noyaux forestiers peu ou non fragmentés de plus de 10 000 ha dans le sud du Québec. Cette stratégie vise également à maintenir des populations d'espèces et des communautés viables ainsi que les processus naturels qui les supportent. Cette stratégie se base sur l'analyse écologique du territoire à l'échelle du paysage et sur l'identification de « noyaux » de conservation, l'établissement de zones « tampons » autour de ces noyaux et des corridors qui joignent les noyaux les uns aux autres et assurent ainsi une connectivité entre ces milieux. À l'échelle nationale, la conservation de la propriété permettra d'augmenter de façon appréciable les superficies en aires protégées sur les terres privées du Québec méridional, l'un des enjeux premiers de la stratégie sur les aires protégées du gouvernement québécois.



©Corridor appalachien 2014
Guy Lizotte et Andrew Tosh



©Corridor appalachien 2014
L'adiante des montagnes-vertes



©Corridor appalachien 2014
Tortue serpentine

Nb – ces photos sont disponibles en haute résolution.

Corridor appalachien

Corridor appalachien est un organisme de conservation sans but lucratif qui, depuis 2002, travaille à la protection des milieux naturels et de la biodiversité dans la région des Appalaches (sud des Cantons-de-l'Est). Sur l'ensemble du territoire d'action de Corridor appalachien, plus de 11 500 hectares de milieux naturels en terre privée sont désormais protégés à perpétuité, et ce grâce à la collaboration des propriétaires privés, des groupes de conservation locaux et nationaux et de plusieurs autres partenaires. www.corridorappalachien.ca

Pour toute information, veuillez contacter Anne-Marie Cyr au 450-297-1145 ou à l'adresse courriel suivante : anne-marie.cyr@corridorappalachien.ca